



## Bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2025-82

Version PDF

Gatineau, le 27 mars 2025

### Directives à l'intention de tous les titulaires d'entreprises de radiodiffusion desservant le Canada – Élection générale fédérale

1. Le 23 mars 2025, la tenue d'une élection générale fédérale au Canada a été annoncée. L'élection aura lieu le 28 avril 2025.
2. Conformément à l'article 347 de la *Loi électorale du Canada*, un avis est donné par la présente à tous les titulaires d'entreprises de radiodiffusion desservant le Canada afin qu'ils se familiarisent avec les [Directives à l'intention des radiodiffuseurs de télévision et de radio et des fournisseurs de services de télévision pendant une élection](#) (Directives) offertes par le Conseil.
3. Les directeurs des stations sont priés de faire circuler ces Directives à leurs services des nouvelles, de la programmation, des ventes, du routage et à tout le personnel concerné.
4. Ces Directives doivent être examinées conjointement avec la *Loi électorale du Canada* et les lignes directrices publiées par l'Arbitre en matière de radiodiffusion conformément à l'article 346 de la *Loi électorale du Canada*. Une version de ces lignes directrices peut être consultée sur le [site Web du CRTC](#). Les renseignements contenus dans le document PDF ont été fournis par une source externe. Le gouvernement du Canada n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude et la mise à jour des informations fournies par les sources externes. Le contenu fourni par les sources externes n'est pas assujéti aux exigences sur les langues officielles, la protection des renseignements personnels et l'accessibilité.
5. Des exemplaires des Directives ainsi que des lignes directrices publiées par l'Arbitre en matière de radiodiffusion qui doivent être utilisées par les titulaires sont disponibles sur demande auprès du Conseil.
6. Toute demande de renseignements concernant la *Loi sur la radiodiffusion* et ses règlements concernant la programmation exposant la politique d'un parti devrait être adressée au Conseil par lettre, par télécopieur, par un appel téléphonique confirmé par une lettre ou télécopieur, ou par l'entremise du site Web suivant : [www.crtc.gc.ca/fra/contact](http://www.crtc.gc.ca/fra/contact).

#### Adresse postale

CRTC

Gatineau (Québec)

K1A 0N2

Télécopieur : 819-994-0218

**Contact :**

Ricardo Wicker : 819-639-4716

7. Toute demande de renseignements relative à la *Loi électorale du Canada* devrait être adressée à :

Élections Canada

30, rue Victoria

Gatineau (Québec)

K1A 0M6

Téléphone : 613-993-2975

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-463-6868

Sans frais au Mexique : 001-800-514-6868

ATS : 1-800-361-8935

Télécopieur : 613-954-8584, 1-888-524-1444 sans frais au Canada et aux États-Unis

Formulaire de contact par courriel : <https://csep-pesc.elections.ca/fr-CA/intake/>

Y. Monica Song

Arbitre en matière de radiodiffusion

99, rue Bank

Bureau 1420

Ottawa (Ontario)

K1P 1H4

Téléphone : 613-783-9698

Courriel : [monica.song@dentons.com](mailto:monica.song@dentons.com)

Secrétaire général